MECS LOU CANTOU

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

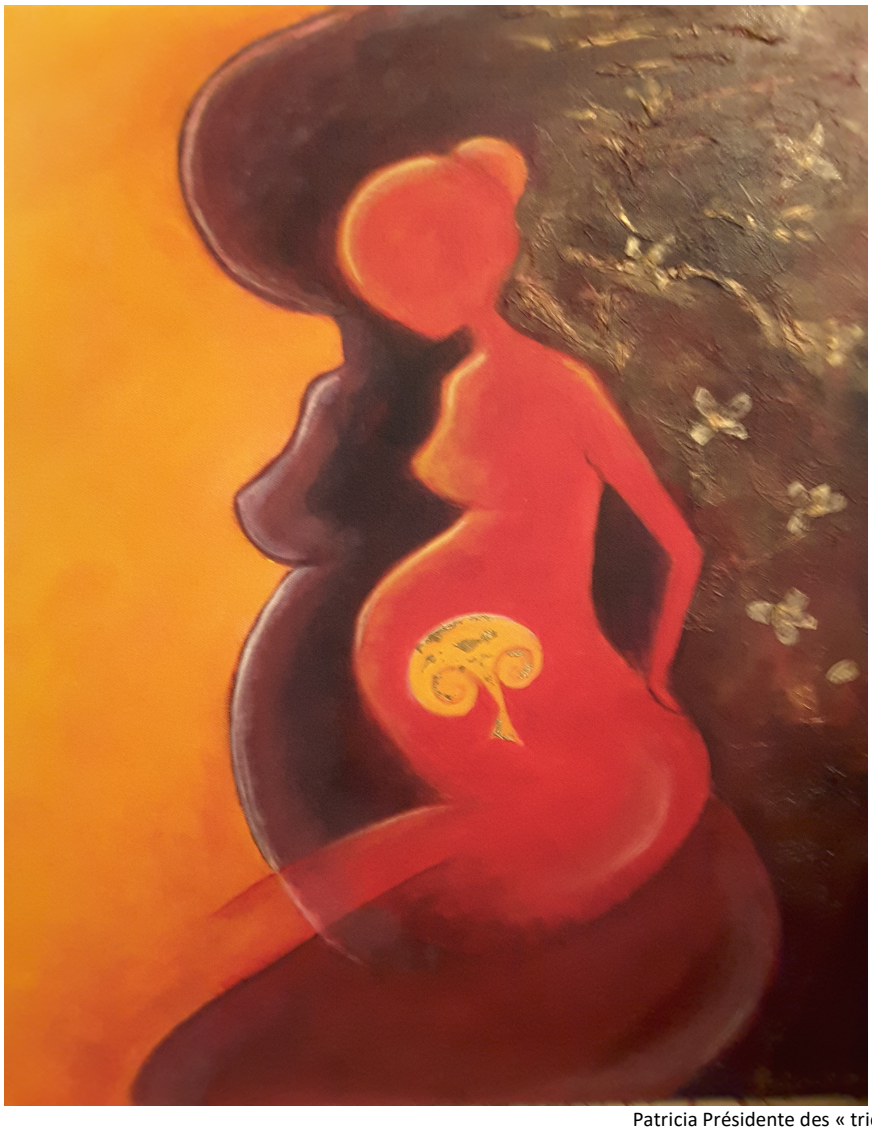

Patricia Présidente des « tricot'heureuses de Belcodène »

SOMMAIRE

Présentation de la Mecs Lou CANTOU 3

Les textes qui régissent notre établissement 4

Le premier confinement. Un autre travail auprès des enfants et de leurs mères 5

Les missions de la Mecs Lou Cantou 7

Nos axes de travail 8

De l'admission à un lieu de vie 10

Le fonctionnement de la Mecs Lou Cantou 11

L'accompagnement que nous proposons 12

Les temps d'expression 15

L'équipe pluri-professionnelle 16

Le rôle des éducateurs spécialisés 17

L'activité 2020 de la Mecs Lou Cantou 19

Origine des demandes, des admissions aux sorties 20

La place des enfants et les actions menées auprès d'eux 23

Et les jeunes femmes en devenir dans tout ça 24

L'accès aux droits communs 25

La culture 26

La MECS Lou Cantou est l'un des services de l'Association pour la Réadaptation Sociale (ARS*). L'ARS se donne comme mission d'accueillir et d'accompagner, des mineurs et des jeunes majeurs en rupture familiale ou sociale et en situation d'exclusion. L'ARS cherche à les amener à construire et à mettre en œuvre un projet de vie, leur projet de vie. Fidèle à sa vocation de départ quand fut créé le premier hôtel maternel de France en 1933, l'ARS s'attache à prendre en charge, sans discrimination, même les situations les plus difficiles, celles de personnes qui n'ont pas encore reçu de solution satisfaisante pour elles. Les valeurs qui sous-tendent l'action de l'ARS sont ancrées dans l'association depuis l'origine : humanisme, adhésion à une éthique vigilante quant à la discrimination et l'exclusion, croyance en la capacité de chaque individu à être acteur de son destin, volonté de permettre aux jeunes en difficulté de recouvrer identité, droits et citoyenneté, dans un cadre s'adaptant aux évolutions de la société.

LA MECS « LOU CANTOU »

Les textes qui régissent notre établissement

La MECS LOU CANTOU est habilitée à accueillir 20 jeunes femmes (mineures et jeunes majeures) et leur(s) enfant(s) au titre de :

- Article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles,
- Articles 375 à 375-8 du code Civil concernant l'assistance éducative,
- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, ainsi que les décrets s'y rapportant,
- Décret n°59-1095 du 21 septembre 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de dispositions relatives à la protection de l'enfance en danger et les arrêtés subséquents,
- Décret 7596 du 18 février 1975 modifié fixant les modalités de mise en œuvre d'une action de protection en faveur des jeunes majeurs,
- Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, notamment l'article 39,
- Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 et notamment l'article L222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Schéma départemental de protection de l'enfance (2016-2010),
- Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Premier confinement : un autre travail auprès des enfants et de leurs mères à la MECS Lou Cantou

Les crèches avaient fermé leurs portes, les écoles aussi et les rues étaient désertes.
Les enfants de Lou Cantou étaient dans leurs appartements, avec leurs mères.
Le travail devait s'organiser différemment.
Certains éducateurs ne pouvaient pas revenir travailler et nous, qui étions présents, étions moins nombreux.
Surtout, nous nous croisions beaucoup moins. Les réunions d'équipe n'existaient plus, les rencontres avec les partenaires non plus.
Nous étions en quelque sorte confinés au Cantou, bien que nous rentrions chez nous après le travail.
Les enfants étaient chez eux avec leurs mères, en huis clos.
Pour certains d'entre eux, nous étions très inquiets.

Je me souviens que nous nous sommes pourtant réunis une dernière fois au tout début du confinement : une sorte de cellule de crise où il s'agissait de lister les situations les plus critiques.
Quels enfants étaient en danger avec leurs mères ? Lesquels fallait-il soutenir en particulier en les soustrayant à un tête-à-tête aliénant avec ces dernières ?
Il faut dire qu'au Cantou, les crèches sont souvent plus qu'un mode de garde et les écoles plus qu'un lieu d'apprentissage.
Ces lieux, dont les mères et les enfants étaient privés, étaient autant de soupapes où chacun pouvait se ressourcer afin de puiser la force nécessaire pour arriver à se rencontrer malgré un lien fragile, parfois un attachement pathologique.
Comment faire pour que ces enfants ne soient pas en danger avec leurs mères ?
Et comment organiser notre travail avec ces très jeunes enfants que nous accueillions alors qu'ils étaient, à ce stade de la pandémie, considérés comme les plus importants vecteurs de la maladie ?
Nous avions alors peu de masques et eux ne pouvaient pas en porter.
Nous devions pourtant les porter, nous, ces enfants, dans tous les sens du terme.

Ils avaient le sourire et la goutte au nez.
Il fallait bien faire abstraction et oublier, pour pouvoir s'en occuper.
C'était en Mars 2020.
Nous avons organisé des gardes pour ceux qui en avaient donc le plus besoin.
Nous les avons accueillis un par un en salle d'activité et dans la salle d'accueil et de permanence ; leur avons proposé des jeux et un cadre sécurisant.
Nous proposions aussi des « tours

de jardin » : chaque mère pouvait venir à tour de rôle avec son enfant prendre l'air avec lui, profiter des trotteurs et du toboggan. Il faisait beau au mois d'Avril.
Je me souviens avoir préparé une petite mallette avec des jeux éducatifs pour une fillette en petite section de maternelle afin qu'elle puisse les utiliser avec sa mère chez elle.
L'enseignement à distance à cet âge-là... sans manipuler des objets, sans rencontrer d'autres enfants... qu'en restait-il ?
Je me souviens aussi d'une petite fille de deux ans, qui ne faisait pas partie des enfants pour lesquels nous étions particulièrement inquiets et que sa mère nous avait confiée de manière imprévue car elle devait se rendre à un rendez-vous médical.
J'avais été surprise de la trouver là, en salle d'accueil et de permanence alors que je prenais mon service.
« Mais que fait-elle ici ? » avais-je demandé devant elle à ma collègue. Ça m'avait échappé et j'en étais confuse. »
Je me suis excusée auprès d'elle, je ne me rappelle pas de ce que j'ai bien pu lui expliquer mais la vérité c'était que la peur d'attraper le Coronavirus par un contact avec un enfant était bien présente à ce moment-là.

Nous avions aussi en garde au quotidien un petit garçon de trois ans dont la mère était hospitalisée puis confinée plusieurs semaines à l'hôpital car elle était positive au Coronavirus.
Il était confiné avec nous et nous le prenions en charge jour et nuit.
Heureusement, il y avait alors de belles journées ensoleillées.

Je me souviens avoir installé des tapis au soleil dans le jardin.
Le temps s'était arrêté, les bébés regardaient les feuilles bouger dans les arbres et moi avec eux.
Et ce que je retiens de plus précieux dans mon travail d'éducatrice de jeunes enfants pendant cette période, c'est que la peur que les enfants me contaminent s'est vite estompée face à l'immense plaisir de partager avec eux des moments simples de jeu, à l'écart du bruit et du monde.

Je ne sais pas si nous avons bien fait, mais nous avons fait du mieux que nous pouvions sans masque car nos sourires, nos expressions étaient essentielles.
Nous n'avons pas oublié notre mission principale : celle de les protéger.
Nous avons œuvré afin de préserver leur équilibre au quotidien et afin qu'ils continuent à grandir alors que le monde s'était arrêté de tourner pendant ces deux mois.

Pauline Azzopardi, Éducatrice de Jeunes Enfants

LES **MISSIONS** DE LA MECS LOU CANTOU

Définir un projet avec les jeunes femmes pour les accompagner en :

• favorisant la parole,
• élaborant un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP*),
• portant une attention particulière à la relation mère - enfant,
• soutenant à préparer leur avenir,
• intégrant l'environnement social et culturel,
• développant la coordination avec les partenaires : pédiatre, crèche, halte-garderie, assistante maternelle, centre aéré, loisirs, mission locale.

Pour nous, il est important de développer la qualité du service que l'on propose en :

• respectant et faisant respecter les droits des personnes accueillies,
• assurant la sécurité des personnes et des biens
• œuvrant pour l'insertion et contre l'exclusion
• assurant des conditions de bientraitance*,
• mesurant ensemble les qualités de l'accueil au sein de l'établissement, il en sera de même à la sortie du foyer LOU CANTOU.

Nos Axes de travail

Les jeunes femmes accueillies sont confrontées à des difficultés d'ordre éducatif, social et économique.

Leurs liens familiaux et sociaux sont instables et/ou conflictuels. Certaines ont été victimes de violences physiques et/ou psychologiques. Des fragilités psychiques voire des troubles du comportement peuvent être associés à leurs difficultés.

L'insertion professionnelle est un projet difficile à mettre en œuvre compte tenu de la nouvelle place qu'elles occupent : celle d'être mère. De plus, elles sont souvent en décrochage scolaire avant leur arrivée sur la structure. Néanmoins, c'est une étape incontournable de leur PAP et de leur accompagnement.

Les actions mises en place :

- L'Accompagnement des mères dans l'exercice de leur parentalité : la santé, les soins appropriés, la socialisation de l'enfant en favorisant un mode de garde et les sorties
- L'étayage du lien mère-enfant
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle, sociale (cultures, loisirs)
- L'accès aux droits
- Le soutien à la gestion budgétaire
- La prévention des exclusions
- L'appui à l'exercice de la citoyenneté
- Un soutien psychologique au domicile ou hors les murs

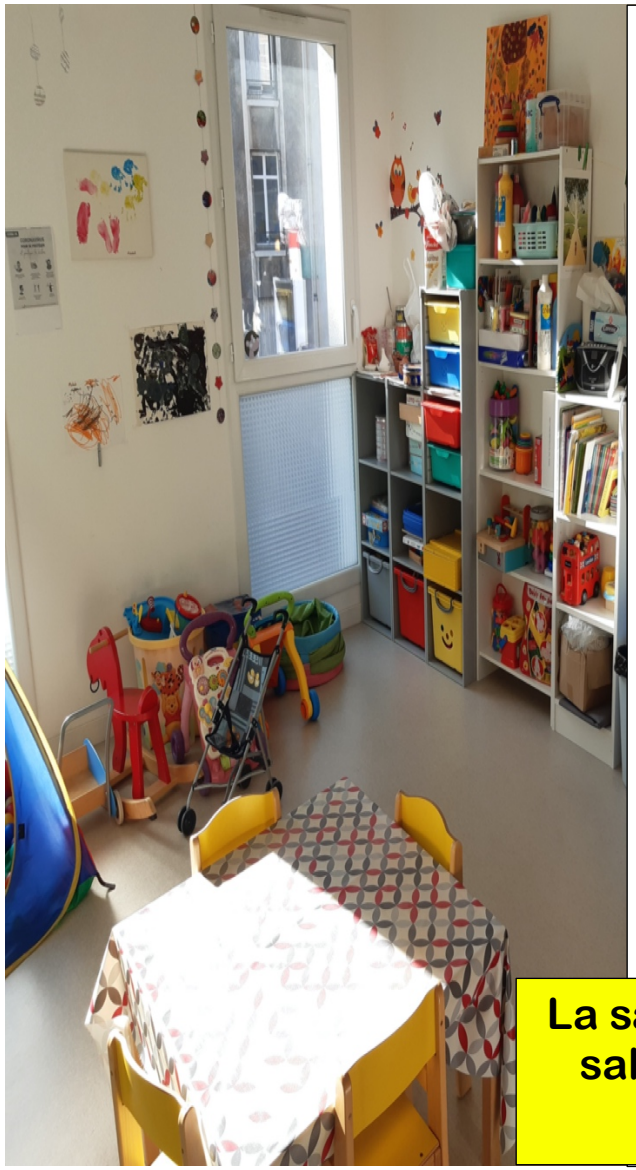

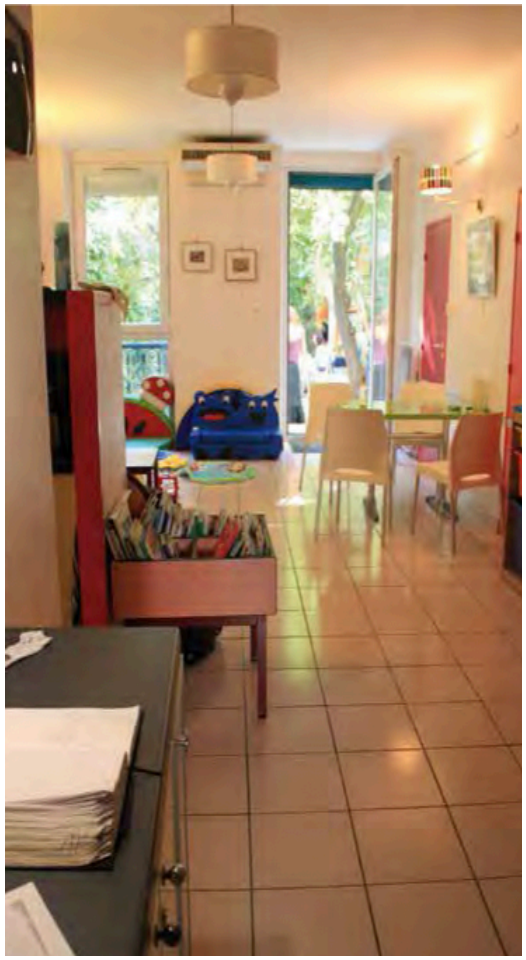

La salle d'activité et de motricité, La salle d'accueil et de permanence et Le jardin

De l'Admission à un lieu de vie pour quelques mois voire quelques années…

Lou Cantou peut accueillir dès la sortie de la Maternité ou par dérogation, au 7ème mois de grossesse. L'équipe pluri-professionnelle aide dans les premiers moments de la vie de l'enfant, intervient également à d'autres moments en fonction des difficultés et du projet de vie.

L'accompagnement par l'établissement cesse quand les objectifs du projet d'accompagnement personnalisé (PAP) sont atteints.

À l'issue de la prise en charge, le maintien d'un accompagnement éducatif par un autre service est possible.

Lou Cantou offre une capacité de 40 places d'hébergement mère/enfant(s) (plus si des jeunes femmes ont plusieurs enfants) reparties en :

- 8 appartements en structure interne (T2) au 66 bd Longchamp à Marseille.
- 7 appartements en diffus proches (du T1bis au T3) au 83 rue Consolat.
- 5 appartements dans un rayon de 2 km de la structure interne.

Les jeunes mères s'acquittent d'une participation au loyer selon leurs ressources et bénéficient de l'allocation logement directement perçue par l'Ars. Lorsque l'autonomie est suffisamment acquise et surtout lorsque le lien mère-enfant est de qualité l'orientation vers le diffus s'effectue et les jeunes femmes apprennent à payer des factures comme l'électricité.

Le Fonctionnement de Lou cantou

L'accompagnement que nous proposons, aux enfants et aux jeunes mères

Pour parvenir à la réalisation des objectifs définis avec la jeune femme dans son projet personnalisé, l'établissement propose un accompagnement et un soutien :

- Dans les actes de la vie quotidienne,
- Dans les relations familiales et les relations aux autres,
- Dans les démarches administratives et l'accès aux droits (Sécurité Sociale, CAF* etc.),
- Vers l'accès aux soins, l'insertion professionnelle,
- L'accès aux loisirs, à la culture,
- Dans la gestion de leur budget.

Pour cela, l'équipe pluri-professionnelle met à leur disposition :

- Un hébergement
- Un accompagnement éducatif,
- Un accueil, une écoute, un soutien, une orientation
- La mise en œuvre d'un projet d'accompagnement personnalisé
- Un accompagnement psychologique.

L'accompagnement que nous proposons

Le lien mère/enfant

- Travailler l'écoute et la relation avec votre enfant.
- Apprendre à donner les soins nécessaires et adaptés à votre enfant.
- Assurer à votre enfant protection, affection et sécurité à travers une relation favorisant l'attachement, l'éveil et l'apprentissage du langage.
- Trouver un mieux-être qui vous aidera dans votre rôle de mère et de femme.
- Prendre conscience de vos aptitudes et de vos limites dans votre relation à votre enfant.

Relations familiales, vie affective

- Restauration et/ou entretien des liens familiaux.
- Lutte contre les violences familiales et/ou conjugales.
- Construction de la nouvelle cellule familiale.

Santé / Hygiène

- Être suivie médicalement.
- Travailler sur l'image de soi.
- Entretenir votre appartement.
- Avoir une alimentation régulière et équilibrée.

Hébergement

- Apprendre à gérer votre logement (paiement du loyer à date fixe, des factures etc.).
- Accéder à un logement autonome

Insertion professionnelle

• Repérer vos capacités en vue d'une formation, d'une scolarisation et/ou d'un emploi

Accès aux droits et à la vie citoyenne

- Connaitre leurs droits.
- Prendre part aux manifestations locales et à la vie citoyenne.
- Savoir s'adresser aux dispositifs de droit commun, entretenir des relations avec les institutions, les administrations, le personnel de la crèche, les enseignants, un employeur, des amis, des voisins...

Loisirs et cultures

- Accéder à la vie culturelle : théâtres, festivals, musées...
- Susciter leur curiosité et leur donner les moyens de transmettre à leur enfant cette ouverture au monde.

Ses relations aux autres

- Sécuriser suffisamment les enfants afin qu'ils puissent construire des relations qui les aideront à grandir.
- Favoriser leur accueil en crèche.

Ses soins

- Offrir des conditions d'attention, des soins d'hygiène, d'alimentation et de santé pour leur sécurité et leur bien-être.
- Leur faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Son autonomie

- Leur permettre petit à petit de se débrouiller seul pour manger, s'habiller, jouer...
- Leur proposer un milieu adapté à leur âge, à leur rythme et à leurs besoins

Développement de l'enfant et de son éveil

- Aider les mères à éveiller les enfants grâce au langage, avec des jouets, des jeux, la lecture...

L` accompagnement pour les enfants

Les temps d'EXPRESSION

Il est important de prendre le temps de discuter ensemble pour le bon fonctionnement de la vie quotidienne.

Différents temps d'expression et lieux permettent de prendre la parole :

- La salle de permanence et d'accueil,
- Les appartements des jeunes femmes,
- Une réunion collective semestrielle, le Conseil de Vie Sociale (CVS) intermédiaire : lors de ces temps de parole, nous discutons ensemble du fonctionnement de l'établissement, des améliorations possibles.
- Les jeunes femmes avec ou sans leur enfant peuvent rencontrer la psychologue pour un soutien individuel dans les appartements, dans son bureau, ou dans un café.
- Le temps du PAP est un moment privilégié, un espace où les jeunes femmes élaborent des objectifs pour elles, pour leur enfant.

L'éQuipe pLuri-disciplinaire MECS Lou Cantou

Avant l'arrivée de la jeune femme et de son enfant, des référents sont nommés et l'un d'entre eux les accueille avec la maitresse de maison, le jour de leur installation :

2 éducateurs spécialisés et 1 éducatrice de jeunes enfants

Constitution de l'équipe pluridisciplinaire

L'importance du rôle des Éducatrices de Jeunes Enfants

En 2017, le directeur général a fait le choix de modifier un poste d'éducatrice scolaire en éducatrice de jeunes enfants (EJE). En effet, deux EJE ne suffisaient pas compte tenu du nombre d'enfants accueillis mais surtout par rapport à l'importance du travail mené auprès d'eux. Nous avons développé un accompagnement personnalisé de qualité auprès des enfants. Elles interviennent le soir au domicile dans le cadre du PAP en soutenant la jeune mère avec son enfant dans le jeu, les échanges, le repas, la toilette. Mais aussi un travail individuel est fait auprès des enfants (ateliers d'éveil, travail de séparation symbolique, accompagnements chez les médecins, à la crèche, à l'école, etc.)

Des « ateliers de lien » sont mis en place sous plusieurs formes : des jeux, apprendre à regarder, à porter, à parler, à nourrir.

LE RÔLE DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Accompagnement éducatif de Jour

Ils mènent auprès des jeunes femmes des actions selon : des connaissances, des savoir-faire et savoir-être. L'accompagnement éducatif des personnes accueillies s'effectue à différents temps et dans différents lieux d'intervention :
Les éducateurs spécialisés qui sont de permanence en salle d'accueil sont garants des entrées et des sorties des bénéficiaires (note sur l'agenda collectif), des visites extérieures, des suivis des rendez-vous et prennent en charge les gardes d'enfants prévues et non prévues.

Le permanent accueille physiquement, oriente, gère les allées et venues, offre un lieu d'échange afin que les usagers n'aient besoin d'aucun prétexte pour être là.

En démarche ouverte : Les visites au domicile (VAD) sont un outil essentiel dans notre travail. En interne comme en externe, les jeunes femmes reçoivent des visites régulières et soutenues à raison d'au moins 1 par semaine.

Les éducateurs travaillent auprès des jeunes. Ils sont référents des familles, font le suivi et soutiennent à la mise en œuvre des Projets d'Accompagnement Personnalisé. Le travail d'accompagnement consiste dans un premier temps à travailler le lien mère-enfant, qui relève de l'une de nos missions. Il s'agit également de travailler sur les comportements de la mère, les comportements de l'enfant et à l'adéquation des deux.

Accompagnement éducatif de nuit

La permanence de nuit assurée par des éducateurs spécialisés est un travail spécifique qui prolonge et assure la continuité de l'accompagnement éducatif des éducateurs spécialisés de la journée.
Un relais d'information (passation) est fait à chaque prise de service. Cela permet de connaitre l'atmosphère du foyer, en interne comme en externe, et de savoir où en est chaque jeune femme et chaque enfant.

La nuit, l'établissement devient un espace clôt où les jeunes femmes accueillies se retrouvent face à leur solitude, leurs angoisses, leurs inquiétudes et leurs questionnements. Le temps de nuit est propice aux échanges et les évènements de la journée sont souvent repris. L'éducatrice est le seul professionnel présent dans l'institution, néanmoins si un incident survient, elle peut joindre à tout moment de la nuit le cadre d'astreinte.

De plus, un travail important avec les enfants est mis en place : accompagnement à l'endormissement de l'enfant, soutien à la mère, chacun à sa place, prise de relais si nécessaire (l'enfant peut être gardé dans l'espace de repos de la salle d'accueil).

L'essentiel du travail de nuit se fait dans les appartements des jeunes femmes. Les observations éducatives et les analyses faites sont des compléments indispensables au travail de jour.
L'équipe de nuit incarne un rouage indispensable qui permet la séparation symbolique de la mère et de l'enfant.

La psychologue

Elle les reçoit aussi en entretiens individuels dans son bureau mais aussi dans les appartements et peut réaliser ses entretiens hors les murs. Sur certains rendez-vous, elle accompagne les enfants et/ou les jeunes mères.

Elle est un relais qualifié pour les orientations, pour des suivis psychologiques extérieurs à la Mecs. Elle intervient dans le cadre des projets d'accompagnement par son concours à la structuration psycho-sociale du parcours élaboré avec et pour les mères et leurs enfants.

Elle participe aux rendez-vous dans les crèches, dans les écoles maternelles. Ainsi, des hypothèses sont élaborées permettant d'affiner davantage l'accompagnement des enfants et de leur mère.

Lors des réunions spécifiques, l'analyse clinique est un complément indispensable à l'équipe éducative pour la mise en place des actions, selon le profil de la jeune femme et de l'enfant.

Elle transmet des notes cliniques pour les suivis qu'elle a mis en place.

La maîtresse de maison

Elle occupe un poste polyvalent dans la mesure où elle participe à l'action éducative tout en s'assurant des tâches du quotidien au sein de la structure en interne et intervient aussi dans les appartements externes et les parties communes de l'immeuble Consolat (diffus et pôle administratif). De manière générale, il s'agit de transmettre des méthodologies et d'élaborer avec les jeunes femmes ce qui leur servira de guide de bonnes pratiques dans leur vie quotidienne. Certaines des jeunes femmes, n'ayant jamais eu à tenir un intérieur, ont dû apprendre à faire le ménage et à utiliser correctement les produits d'entretien.
Un calendrier d'atelier du quotidien a été élaboré afin de permettre aux jeunes femmes d'ancrer leur routine ménage et courses alimentaires dans leur quotidien de manière plus naturelle.

Elle travaille en relation étroite avec l'équipe éducative sur des activités d'encadrement auprès des résidentes tant dans leur logement qu'au niveau collectif.

Depuis quatre ans, la maitresse de maison a mis en place un atelier d'apprentissage au repas du quotidien avec 2 jeunes femmes. Les réalisations se partagent avec l'ensemble des personnes présentes.

La secrétaire administrative

La secrétaire assure le suivi administratif des dossiers des résidents sur un logiciel « dossier unique de l'usager ». Elle fait en sorte d'informatiser chaque document. Elle réalise : La mise à jour de tableaux de suivi (PAP, file active), des tableaux de bord d'échéances telles que les fins de prise en charge. L'appui aux démarches administratives, auprès des résidentes. La transmission mensuelle des journées réalisées, du tableau d'occupation, à destination du Siège. La transmission de la facturation mensuelle, des rapports d'évolution, à destination de l'ASE. Les traitements administratifs en lien avec les organismes tels la MAIF ou CAF (pour le suivi des prestations).
L'assistance administrative générale auprès de la Chef de service

L'ActiVITÉ 2020 de la MecS Lou Cantou

Nous avons accueilli 61 mères et enfants : 32 enfants et 29 mères
La durée moyenne de présence des dyades sorties en 2020 : 391 jours soit 1an et 26 jours
Nous avons réalisé : 14 485 journées
Nous avons accompagné : 4 séparations mère-enfant

Le concept d'attachement, les notions de séparation, de besoins, de limites, d'écoute, d'autonomie, sont constitutives du développement de l'enfant.

L'évaluation du lien repose sur un travail d'équipe pluri-professionnelle. Les échanges sont indispensables à l'accompagnement des usagers. Cela nous permet de confronter les observations et de partager un diagnostic pour mettre en place l'accompagnement le plus juste avec l'usager.

Chaque situation est singulière. Sa grille d'évaluation et à transposer de manière personnalisée. Les jeunes femmes et les enfants participent à l'appréciation de cette relation, verbalement et dans les actes.

Une formation générale de 2 jours sur « l'attachement mère-enfant et ses effets » a été réalisée cette année pour tous les membres de l'équipe pluri-professionnelle sans distinction. Cela a permis d'avoir les mêmes bases théoriques et de développer des indicateurs communs.

Origine des demandes, des admissions aux sorties

26 Demandes – 23 personnes accueillies

20 demandes issues des Bouches-du-Rhône
6 demandes hors département

Sur **11 jeunes mères accueillies durant l'année** et **12 enfants**, tous sont originaires du département des Bouches-du-Rhône.
Cette année **3 demandes** n'étaient pas appropriées (jeunes femmes trop âgées) sur **26 demandes**.
Nous pouvons considérer que la communication est efficiente.

Orientation

Demandes pour mère et enfant

3 Issues de Maélis. . . . . > **6 accueillis**
Depuis deux ans nous constatons une baisse importante des demandes issues de cet établissement
16 Issues des MDS . . . . . .> **10 accueillis**
3 Issues ASE hors 13. . . . . .> **0**
2 Issues D'AEMO. . . . . . > **2 accueillis**
1 Issues La Conception. . . . . > **0**
1 Issues de la CAF 13. . . . . .> **2 accueillis**
1 issue de la pouponnière . . . . . .> **2 accueillis**
Une deuxième naissance . . . . . .> **1 accueillis**
Aucune demande par la Protection judiciaire de la jeunesse.

21 personnes sont sorties

4 séparations mère-enfant *préparées et accompagnées*. Le travail mené auprès des dyades a permis que les jeunes mères accompagnent leur enfant sur le nouveau lieu d'accueil.

1 séparation a été réalisée *en urgence* suite à une chute du jeune enfant par négligence répétée de la jeune femme.

1 jeune femme s'est enfuie avec son enfant dans un pays étranger suite à l'annonce d'une séparation mère-enfant.

3 jeunes femmes et 4 enfants ont emménagé dans leur *appartement autonome* sans mesure éducative. Le logement a été trouvé par le biais du recours Dalo. Les dossiers de recours sont constitués par les référents ES du Cantou.

1 jeune femme et son enfant ont été orienté *en maison familiale* avec un placement au domicile.

Un RALENTISSEMENT Des SORTIES

Sur 10 dossiers « recours Dalo » réalisés et éligibles à l'obtention d'un logement, seulement 3 ont abouti.

Les démarches pour contacter les services étaient inopérantes car inaccessibles physiquement, par téléphone et très ralenties par mail.

Nous pouvons évaluer que 5 dyades auraient pu l'obtenir en plus des 3 sorties. Au-delà de leur capacité d'autonomie, les 5 avaient dépassées les 6 mois légaux du recours.

Les années précédentes, au moins 6 jeunes femmes obtenaient un logement par ce biais. Nous pouvons supposer que les effets de la pandémie ont été un facteur favorisant ce ralentissement.

De plus, les possibilités de sorties en appartement autonome sont assez limitées pour les personnes accueillies à la Mecs Lou Cantou. N'ayant aucun garant, elles ne peuvent pas véritablement prétendre à des appartements vers un parc locatif relevant du privé hormis « les cafistes[1] ». Nous veillons à ce que ces sorties ne se réalisent pas.

Sur les 4 inscriptions réalisées sur le SIAO aucune n'a abouti.

[1] Propriétaires qui louent des logements, à la limite de l'insalubrité. Récupérant les aides aux logements.

Les CARACTÉRISTIQUES Des ÂGES

Pour les 10 jeunes femmes sorties du dispositif :
La moyenne d'âge était de 18 ans.

Pour les enfants sortis du dispositif :
La moyenne d'âge était de 16 mois.

La moyenne a baissé car les séparations mère-enfant se sont mises en place avant les 9 mois des enfants et les mères (3 d'entre elles étaient mineures.)

Temps d'accueil le plus long :
3 ans ½ (accueil de la jeune femme enceinte)
Temps d'accueil le plus court :
3 mois suite à une séparation mère-enfant en urgence. L'enfant avait 7 mois.
Pour les 11 jeunes femmes accueillies :
La moyenne d'âge était de 17 ans.
Pour les 12 enfants accueillis :
La moyenne d'âge était de 4 mois ½.

La moyenne a légèrement augmenté par rapport pour les jeunes femmes**. 2 dyades ont été accueillies durant la période de confinement.**

Les Placements

Les personnes accueillies sont confiées à l'ARS dans le cadre de prises en charge de placements (OPP) ou de placements administratifs (AP et APJM).

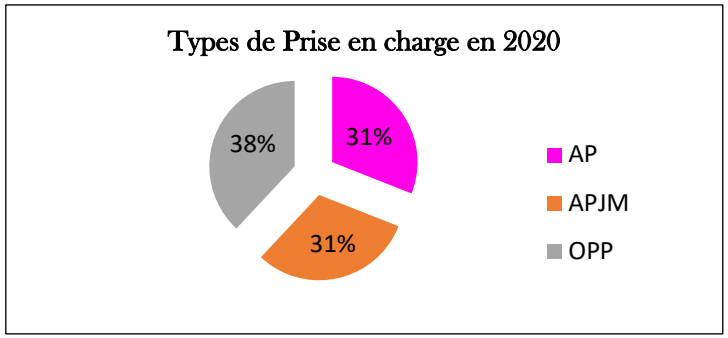

Notons que les Accueils Provisoires (AP) concernent quasiment les enfants. Une seule jeune femme était sous AP. C'est une situation assez exceptionnelle.
Ce sont, généralement les jeunes mères accueillies qui placent leur enfant auprès d'elle.

Les Ordonnances de Placement Provisoire (OPP) peuvent évoluer en AP et inversement.
4 enfants ont été concernés.

Les jeunes femmes, à leur majorité, si elles souhaitent toujours être prise en charge avec leur enfant dans notre dispositif, elles doivent le solliciter à l'inspectrice de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE.)
7 jeunes femmes ont été concernées.

Et les pères…

Sur 32 enfants accompagnés au cours de l'année 2020
15 pères ont reconnu leur enfant (16 enfants concernés car deux jumeaux).

➡ 9 enfants ont été placés par les deux parents : Signature de l'Accueil Provisoire
➡ 7 enfants ont été placés par un juge des enfants soit par OPP.

11 enfants avaient une relation régulière et/ou soutenue avec leur père.
De l'évaluation faite par l'équipe pluri-professionnelle :
➡ 8 pères avaient un lien de qualité avec leur enfant.

8 pères n'étaient plus en couple avec la mère de leur enfant.

2 pères ont vu leur droit de visites suspendues suites à des violences sur la mère et sur l'enfant

3 pères avaient des droits de visites et d'hébergements
10 pères vivaient encore dans leur famille, n'étaient pas autonomes.

5 étaient autonomes dans leur propre domicile.

7 Pères ont été **soutenus dans leur parentalité** par les référents ES et EJE de l'établissement : Apprentissages des toilettes, apprendre à faire des courses adaptées, se rendre chez les médecins avec les enfants, se rendre dans les crèches, etc.

La place des enfants et les actions menées auprès d'eux

Actions spécifiques auprès de l'enfant

Accueil et travail avec les enfants en salle de permanence : **376**

Travail spécifique avec les enfants en salle d'activité (EJE) : **102**

Garde des enfants la nuit **: 84**

Actions spécifiques prévues auprès des mères et des enfants (équipe pluri-professionnelle)

Travail au domicile en soirée avec mères et enfants : **117**

Travail au domicile le matin avec mère et enfants **: 58**

Travail au domicile autour du repas de l'enfant **: 93**

Repas des enfants seuls sur la salle d'accueil **: 43**

Travail spécifique mère-enfant en salle d'activités (EJE) : **56**

Ateliers divers mère/enfant : **25**

Cette année est marquée par peu de sortie culturelle.

Le travail spécifique auprès des enfants

Les enfants nécessitent un accompagnement tout aussi individualisé que leur mère. En effet, lorsque nous repérons des souffrances ou un besoin de l'enfant de se séparer symboliquement de sa mère, nous intervenons de diverses manières de jour comme de nuit. Chaque enfant bénéficie d'une séance chez un ostéopathe spécialisé chez les enfants en bas âge. Le regard de ce professionnel participe à notre évaluation du bien-être de l'enfant.

La santé

Ce domaine reste une priorité dans notre accompagnement éducatif. Prendre soin de son enfant au niveau médical fait partie de l'apprentissage nécessaire à une autonomie future. Les jeunes femmes sont moins alertes par rapport à leur propre santé.

146 visites médicales pour les enfants accompagnés par une EJE ou par un ES ont été réalisées au cours de l'année. **Les accompagnements imprévus ne sont pas quantifiés.** Un certain nombre n'a pas été répertorié car certaines des jeunes femmes qui vivent en appartements diffus sont plus autonomes et ne nous informent pas nécessairement de leurs rendez-vous médicaux. Elles nous font le retour de ce qui a été dit par le médecin concernant leur enfant.

Sur les 32 enfants accueillis : 27 ont bénéficiés d'une place dans une des 16 crèches partenaires. 2 étaient scolarisés. 3 sont arrivés en cours d'année (dont 2 enfants placements séparés et 1 enfant parti inopinément.)

Et les jeunes femmes en devenir dans tout ça ! ! !

Les 29 jeunes femmes que nous avons accueillies en 2020 ont quitté les bancs de l'école en moyenne à 15 ans et 3 mois.
Elles ont eu leur enfant, en moyenne à 17 ans….
La remobilisation est longue entre la fin de leur scolarité et le moment où leur enfant est accueilli en crèche.

Et pourtant, elles y parviennent

1 jeune femme a réussi son baccalauréat
5 jeunes femmes ont poursuivi un CAP

10 ont intégré une formation professionnelle
3 ont obtenu un CDI suite à une formation

L'accès aux droits communs

L'accompagnement des jeunes mères et de leurs enfants est tributaire du contexte social et sanitaire.

Les jeunes mères rencontrent des problèmes dans les démarches d'obtention de leurs documents d'identité et sont confrontées à la lenteur administrative. Il en va de même pour l'obtention du RSA et les prestations CAF.

Deux jeunes femmes se sont vues attribuer leur statut de réfugié et leur titre de séjour plus de 4 mois plus tard. L'une a mis plus de 8 mois à obtenir ses droits aux prestations sociales (2021) après un combat acharné de ses éducatrices référentes et, pour la deuxième, nous sommes toujours en attente.

Une jeune femme a enfin obtenu son titre de séjour mais n'a pas la possibilité d'avoir accès au RSA car son enfant a plus de 3 ans.

Deux jeunes femmes ont obtenu leur statut de réfugié en 2019 et ont eu leur droit aux prestations ouvert en 2020.

Une jeune femme a obtenu son titre de séjour mais aux 3 ans de son enfant le RSA a été suspendu.

Deux jeunes femmes sont toujours dans l'impasse administrative. Aucune régularisation n'est possible pour l'une d'elles, même si des recours sont encore en cours. Pour la deuxième, au titre d'une prise en charge de son enfant par l'ASE de plus de 3 ans, il peut prétendre à la nationalité française : dossier déposé, elle est toujours en attente.

Nous sollicitons pour nous aider dans les démarches de régularisation, des services tels que « Espace », le « CADE », la « CIMADE » et des avocats spécialisés en droits des étrangers.

De plus, une formation organisée par l'ARS a été dispensée sur ces questions en 2019. Plusieurs membres de l'équipe éducative en a bénéficié, ce qui a permis de mieux comprendre les rouages.
La formation devait être renouvelée mais la situation sanitaire ne l'a pas permis.

CULTURE

Cette année, nous avons peu profité de « culture du cœur » et d'une seule visite à l'artothèque.

- **Cultures du cœur** : pour permettre à notre public d'accéder à une dimension culturelle dans notre accompagnement.

- **L'Artothèque** : afin de promouvoir l'art contemporain et moderne dans des lieux comme la MECS Lou CANTOU. L'objectif est de rendre ces œuvres accessibles à tous. Certaines jeunes femmes du foyer se sont rendues au lycée Arthaud afin de choisir les œuvres d'art qui ont été accrochées dans la salle d'accueil.

Le plus, a été cette année deux semaines d'atelier « Rouvrir le monde » (appel à projet de la DRAC Paca) avec la compagnie INDALO et particulièrement avec l'intervention de Sylvie Paz musicienne.
Un Groupe de 4 jeunes femmes et leurs enfants a découvert le piano, la guitare, les percussions,… Et a créé des morceaux à travers l'écriture…

- **Le planning familial** a maintenu les ateliers avec les jeunes femmes **« Sex, Love and Coffee »** durant l'année hormis durant le 1er confinement.

- **Les tricot'heureuses de Belcodène offrent leur savoir-faire aux enfants du CANTOU.** Trois fois par an, les enfants bénéficient de coffrets qui vont des vêtements, aux tapis d'éveil en passant par des couvertures, le tout confectionné par un groupe de grandes dames passionnées par le tricot, la couture ou encore la broderie.